

DU CONSTAT À L'ACTION

PRÉSERVER ET VALORISER LA ZONE HUMIDE DES NAYS À SAINT-ROMAN



LE CONSTAT : UNE ZONE HUMIDE JUGÉE EMBLÉMATIQUE PAR LA CLE



Les zones humides couvrent actuellement moins de 2% de la superficie du SAGE Drôme. La majorité sont inféodées au fonctionnement des cours d'eau et constituent de véritables corridors biologiques (Trame bleue). Elles sont les milieux les plus riches pour la biodiversité.

Le maintien de leurs différentes fonctionnalités (soutien d'étiage, auto-épuration, lutte contre les inondations ...) est un enjeu majeur du territoire et un objectif primordial pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Après l'arrêt d'une exploitation arboricole sur la zone, le site de 8,4 ha, laissé à l'abandon depuis 1995, fut progressivement transformé par les populations de castors d'Europe. La création de barrages, andains de branchages, coulées et canaux, a engendré une augmentation spectaculaire du niveau d'eau par détournement du ruisseau et stagnation de l'eau sur le site. Les pommiers dominant la parcelle ont progressivement dépéris. Le couvert végétal s'est modifié au profit des espèces dites « hygrophiles », appréciant les conditions humides.



La commune de Saint-Roman, propriétaire du site, et le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme souhaitent préserver cette zone humide. Afin de partager cette richesse avec le plus grand nombre, ils ont décidé d'y réaliser un aménagement pédagogique.

Travaux prévus à l'automne 2018 par BCB/ ONF/ Solstice pour une ouverture du site début 2019.



Préserver et mettre en valeur la zone humide des Nays, ça sert à quoi ?

La zone humide des Nays est avant tout une zone de sources où le travail du castor retient une grande partie de l'eau émergente. Comme toutes les zones humides, celle des Nays rend plusieurs services :

- **Fonctions hydrologiques** : stockage des crues de la rivière, soutien d'étiage, limitation des ruissellements...
- **Fonctions physiques et biogéochimiques** : épuration des eaux de ruissellement, préservation des freydières, consommation de nutriments organiques...
- **Fonctions écologiques** : zone de vie pour le Castor en connexion avec les autres populations de la rivière, frayère à truite, site refuge pour l'avifaune...

Sa singularité et son fonctionnement en font une **zone humide prioritaire du SAGE**.

Le travail réalisé avec la commune de Saint-Roman, propriétaire principal du site, va permettre à la fois de préserver le lieu et ses qualités mais également d'en faire partager les richesses avec le public.



PRÉSERVER LE TRÈS BON ÉTAT DU SITE

Aucune opération de restauration n'est à envisager sur ce site en bon état. Par contre, vu la sensibilité des habitats, de la faune et de la flore de ce site remarquable, plusieurs actions de préservation ont été préconisées par le bureau d'étude qui seront prises en charge et animées par le SMRD.

Les actions à mener sont les suivantes :

Actions de veille de l'état de la zone humide :

- Réaliser une cartographie des habitats naturels,
- Réaliser une visite annuelle permettant de contrôler l'état de conservation du site,
- Réaliser des analyses d'eau sur différents points,
- Quantifier les entrées et sorties d'eaux de la zone humide.

Actions de coordination des usages existants :

- Garantir la non intervention sur les parcelles boisées du site,
- Acquérir à l'amiable la parcelle agricole privée au nord,
- Mettre en place une concertation concernant les activités de chasse sur la zone humide,
- Signer une convention avec les guides et associations utilisant le site pour des animations.

La circulation sur caillebotis permet de rendre accessibles les milieux humides au plus grand nombre, avec un maximum de sécurité. Elle permet également de canaliser le visiteur sur des secteurs intéressants et pas trop sensibles tout en préservant la quiétude de l'espace naturel sur le reste du site.

CRÉER UN SENTIER D'INTERPRÉTATION

Le site présente un intérêt pédagogique marqué, sur des thématiques vastes et pour des publics variés. Parmi les thèmes pouvant servir de support pédagogique :

- **L'influence du Castor** sur son milieu de vie : l'espèce «ingénieur» a transformé le site progressivement.
- **La description et la biologie des espèces animales et végétales** liées à la zone humide.
- **L'historique du site** et de ses usages successifs.
- **La ressource en eau** : le cycle de l'eau, le rôle de « station d'épuration » naturelle et gratuite de la zone humide, les échanges avec la nappe du Bez ...
- **La gestion du canal** : l'historique du captage, sa gestion, ses usages, sa vocation agricole ...

Et bien d'autres idées qui seront concrétisées par la mise en place d'un sentier d'interprétation accessible à tous.



Du constat à l'action

Préserver et valoriser la zone humide des Nays

Commission locale de l'eau



LA BIODIVERSITÉ DU SITE EN CHIFFRES

Le site d'étude présente une importante mosaïque d'habitats naturels. Autour du marais, deux types d'entités végétales sont présentes : des parcelles boisées et des reliquats de terrasses alluviales. Les campagnes d'inventaire faune et flore réalisées par Acer Campestre en 2015 ont pu mettre en évidence la grande richesse du site. Ils ont répertorié :

- 42 espèces d'oiseaux, dont 33 espèces qui nichent sur place,
- 14 espèces de libellules, 33 espèces de papillons et 11 espèces de sauterelles et grillons,
- 14 espèces de chauves-souris,
- 5 mammifères terrestres,
- 5 espèces d'amphibiens,
- 2 espèces de reptiles,
- 174 espèces végétales différentes dont 3 à enjeux conservatoire.

Le Jonc des chaisiers glauque (Schoenoplectus tabernaemontani) : ce grand jonc vert pâle, non protégé, est néanmoins considéré comme « quasi-menacé » par la liste rouge de la flore vasculaire de la Région.

UN PROJET QUI MAINTIENT LES USAGES ACTUELS SUR LE SITE

La zone humide des Nays est un lieu vivant qui accueille depuis toujours de multiples activités. Ces usages seront maintenus voire facilités par les aménagements prévus :

- ▶ **L'agriculture** est toujours présente dans l'environnement immédiat du site avec des pratiques qui ne semblent pas avoir d'incidence négative sur la zone humide.
- ▶ **L'activité de chasse** exercée, essentiellement au sein des boisements de Pins à la lisière avec le marais, par l'Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Roman, n'exerce pas une grosse pression sur le milieu. Le cœur de la zone humide peut être chassé pour le Canard

colvert ou la Bécassine des marais mais aussi pour le Sanglier en battue.

- ▶ **L'association de pêche « La Truite Dioise »**, référente pour le secteur, indique que la zone humide est peu prospectée pour la pêche : les enchevêtrements de branches et les difficultés d'accès ne rendant pas le site propice à la pêche à la truite.
- ▶ **Des visiteurs**, randonneurs, riverains, naturalistes fréquentent également le site. Le circuit d'interprétation prévu intéressera le plus grand nombre !

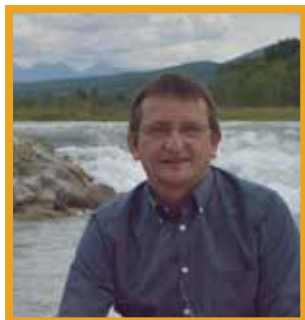
Un projet de captage d'eau potable pour la commune de Saint-Roman ? Les zones humides **améliorent la qualité de l'eau et la stockent.**

Un usage eau potable est parfaitement compatible avec une zone humide dès lors que la ressource est suffisante et partagée.





ÉDITO DE GÉRARD CROZIER, PRÉSIDENT DU SMRD ET DE LA CLE*



Chères habitantes et chers habitants des communes limitrophes à la zone humide des Nays,

Il y a aujourd'hui **très peu de zones humides** sur notre territoire à forte influence méditerranéenne. Cela explique **l'effort de**

protection voulu par la CLE* à travers le SAGE** révisé le 1^{er} juillet 2013 dans lequel 4 des 9 dispositions contraignantes s'attachent à préserver les milieux.

La zone humide des Nays fait partie de ces sites d'une très grande importance pour la conservation des espèces et des habitats liés aux milieux humides, du fait de sa biodiversité, de son intérêt patrimonial ou de son intérêt hydrologique.

Avec **David CORNILLON, Maire de Saint-Roman**, nous avons estimé important de travailler sur la compréhension puis la préservation et la valorisation de ce site. Après une étude portée par la commune pour élaborer un diagnostic et un plan de gestion, le SMRD***

a décidé de prendre le relais pour la mise en œuvre.

Fabrice GONNET, chargé de mission au SMRD, aura la responsabilité du plan de gestion sur la partie concernant le suivi du site et la coordination des usages. Il encadrera également les travaux de l'aménagement pédagogique confiés à l'entreprise locale BCB, accompagnée de l'ONF et de la toute nouvelle entreprise Solstice, dirigée par Jeanne AIME-SINTES.

Les travaux, financés par l'Agence de l'eau et le Département, démarreront à l'automne pour, je l'espère, vous permettre de **belles visites en famille** dès le début de l'année prochaine.

En vous remerciant de votre confiance,
Avec mon dévouement,

Gérard CROZIER

* Commission locale de l'eau

** Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

*** Syndicat mixte de la rivière Drôme

Le SMRD vous conseille dans vos démarches **techniques** et **administratives** pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

Plus d'infos
sur le
SITE INTERNET du
SMRD et du **SAGE**
Drôme

www.riviere-drome.fr

NOUS CONTACTER



Le Syndicat mixte de la rivière Drôme, SMRD, vous accueille

1 Place de la République
26 340 Saillans
Tél. : 04 75 21 85 23
Fax. : 04 75 21 38 35
@ : info@smrd.org

www.riviere-drome.fr

Qui demander ?

Chrystel FERMOND : directrice SMRD et animatrice SAGE
Julien NIVOU : hydromorphologie et risques

Fabrice GONNET : patrimoine naturel, 0687881338

Claire EME : projet SPARE
Jérôme DUVAL : observatoire des cours d'eau
Olivier BIELAKOFF : technicien rivières 06 31 39 87 63
Marie FALCONE : accueil et secrétariat
Céline BELBEOC'H : budget et personnel

Président : Gérard CROZIER

**Vice-présidents : Claude GUILLAUME,
Martine CHARMET, Denis BENOIT**

